



#4

Avril 2021

LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous adresser cette quatrième « Lettre France Relance dans les Hauts-de-Seine », qui met en lumière quelques échéances majeures d'actualité du plan de relance.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Yoann BLAIS

Sous-préfet, en charge du développement économique et de l'emploi

LE CHIFFRE DE LA QUINZAINE

177

● C'est, depuis le 01/01/2021, le **nombre de jeunes entrés en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) dans le département des Hauts-de-Seine.**

● Ce chiffre traduit le dynamisme de ce dispositif, qui permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.

● Il reflète également la pleine mobilisation des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) du département, pleinement engagées pour accueillir et accompagner ces travailleurs.

LES ANNONCES SUR LE PLAN DE RELANCE

● **« 1 jeune, 1 mentor » : premier appel à projets en soutien de l'objectif de 100 000 mentors en 2021.**

● Dans la continuité du plan « 1 jeune 1 solution », le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » permettra à 100 000 jeunes d'avoir accès à des mentors d'ici la fin d'année 2021. Le Gouvernement lance un appel à projets afin de soutenir des projets de croissance du mentorat en France. Doté de 16 millions d'euros, **il est ouvert du 25 mars au 19 avril 2021.**

● Le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » a été annoncé par Le Président de la République le 1^{er} mars dernier. Venant compléter le plan « 1 jeune, 1 solution », il vise à accroître le nombre de jeunes qui bénéficient, pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle, d'un accompagnement par un mentor plus âgé (étudiant, professionnel en exercice ou jeune retraité).

● Toute question en amont de la candidature peut être adressée à : mentorat@jeunesse-sports.gouv.fr.

→ **Lien utile** : [site internet du ministère du travail et de l'emploi](http://site.internet.du.ministere.du.travail.et.de.l.emploi)

LES ACTUALITÉS DE LA QUINZAINE

Pour les collectivités

« Développer la coopération avec mes partenaires et usagers grâce au numérique »

- Les projets proposés devront concerner les collectivités territoriales, les groupements de collectivités et réseaux de mutualisation.
- Cet AAP est ouvert pour **permettre à des politiques publiques de fonder une part importante de leur succès sur des alliances entre les administrations locales et les acteurs de son écosystème (citoyens, entreprises, associations...)**, dans lesquelles ces derniers participent à l'action publique, et la coproduisent avec l'administration.
- Cet AAP permet un **cofinancement des projets égal à 50 % des coûts du projet (1 € apporté par le fonds pour 1 € mobilisé par le porteur)**.
- Date d'ouverture de la 1ère session de candidature : 25 janvier 2021. **Date de clôture de la 1ère session de candidature : 28 mai 2021**

- [Critères de sélection des projets](#)

→ Lien : [France-relance](#)

Déployer France Connect et utiliser les API nationales

- Participation au financement de l'intégration du bouton FranceConnect et des API nationales (voir catalogue sur <https://api.gouv.fr/>) dans les services numériques proposés à vos usagers.

● Les critères d'évaluation des projets seront :

- Pour l'intégration de FranceConnect : Identification d'un service ou portail en ligne aux citoyens dans lequel FranceConnect sera intégré.
- Pour l'intégration d'API : Identification d'un (ou plusieurs) service en ligne aux citoyens dans lequel des API nationales seront intégrées pour simplifier la démarche pour l'utilisateur. L'URL du service ainsi que la précision de la ou les API concernées devront être transmises, ainsi qu'une courte description de la simplification vue de l'utilisateur : « *avant l'utilisateur devait...* » « *à l'avenir l'utilisateur n'aura plus à...* ».

- **Ce guichet finance un ticket forfaitaire de 5 000 € TTC par projet.**

- Date d'ouverture du guichet : 25 janvier 2021
- **Date de clôture du guichet : 30 septembre**

Pour les entreprises

Accélérateur international Ile-de-France

- **La 1ère promotion de l'Accélérateur International Ile-de-France recherche ses candidats !** Ce programme, porté par Bpifrance, vise à accompagner 20 PME industrielles de la région, cherchant à activer une stratégie de relance par l'export.
- Cet Accélérateur consiste en un **parcours intensif de 18 mois**, avec des formations sur mesure et de la mise en réseau. Le but est de développer sa stratégie internationale en adaptant ses solutions aux marchés ciblés.
- Les entreprises intéressées peuvent postuler à l'appel à projets **jusqu'au 04/05/2021**.

→ Lien : [Bpifrance](#)

Numérique

- L'appel à projets ATF « **Plateformes numériques et mutualisation de données pour les filières** » est financé par le Programme d'investissements d'avenir (PIA).
- Le but est de soutenir des initiatives numériques pour renforcer des filières industrielles et leur structuration.

Les projets soutenus (plateformes, outils numériques, partage de données, etc.) doivent générer un effet structurant sur une ou plusieurs filières. **Les entreprises peuvent postuler jusqu'au 24/11/2021.**

- L'instruction des dossiers est conduite par Bpifrance, sous la coordination du Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI).

→ Lien : [Bpifrance](#)

2022.

→ **Lien** : [France-relance](#)

Intelligence artificielle : la France et l'Allemagne lancent un appel à projets commun

● Dans le cadre d'un nouvel appel à projets, la France et l'Allemagne mettent à disposition des aides à hauteur de **10 millions d'euros chacune pour les trois prochaines années** :

- dans le cadre du programme des investissements d'avenir pour la France,

- dans le cadre du programme «Entwicklung digitaler Technologien» pour l'Allemagne.

● Ils seront basés sur des technologies d'intelligence artificielle utilisées pour la prévention des risques, la gestion des crises et la résilience. Des projets portant sur des questions transversales, telles que le partage de données ou la création de synergies basées sur des infrastructures existantes comme GALIA-X, sont également possibles.

Les propositions de projets peuvent être soumises jusqu'au 29 avril 2021.

→ **Lien** : [Direction générale des entreprises](#)

Aide au loyer pour la relance des commerces

● Pour soutenir les commerces, bars, cafés, restaurants et entreprises artisanales ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public en mars 2021, **la Région Île-de-France reconduit l'aide exceptionnelle de 1 000 €**

● Cette mesure de relance est **à destination des commerces, bars, restaurants et des entreprises artisanales ayant des locaux commerciaux et qui ont dû cesser d'accueillir du public en mars 2021.**

→ **Lien** : [site internet du conseil régional d'Île-de-France](#)